

INSTRUIRE ET RÉGLER LES SINISTRES DOMMAGES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR047	10 jours - 70 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	5000,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

Nous consulter

OBJECTIFS

- Analyser et utiliser les étapes de gestion des sinistres, les outils techniques et les garanties permettant d'optimiser le coût d'un sinistre
- Analyser les différents régimes de responsabilité pouvant être rencontrés dans le cadre d'un sinistre incendie
- Définir la meilleure stratégie en vue de l'aboutissement d'un recours
- S'initier aux données comptables indispensables au règlement d'un sinistre pertes d'exploitation
- Maîtriser la méthodologie du règlement d'un sinistre bris de machines

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants s'entraînent sur de nombreux cas pratiques permettant d'approfondir la méthodologie de gestion des sinistres incendie et de maîtriser l'analyse d'une stratégie de recours.

L'analyse de la garantie pertes d'exploitation puis de la garantie bris de machine et l'apprentissage des méthodes de règlement sont illustrés par des exercices.

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par des professionnels de l'assurance dommages entreprises, formateurs experts de l'Ifpass

PROGRAMME

Ce parcours permet de valider le bloc 3 du Titre Chargé d'Indemnisation en assurance RNCP34171 - BC02 - Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique

A. OPTIMISER LE REGLEMENT DES SINISTRES INCENDIE - 3 jours

1. Analyser les étapes de gestion d'un sinistre incendie

2. Utiliser les outils techniques du règlement des sinistres des risques PME / PMI et grands comptes

B. Optimiser le recours des sinistres incendie - 3 jours

1. Distinguer les différentes relations contractuelles, les obligations réciproques des parties et la charge de la preuve

2. Analyser les responsabilités et les moyens d'exonération

3. Repérer les garanties d'assurance de la responsabilité des entrepreneurs et utiliser les outils pour effectuer des recours efficacement

C. CONNAITRE LES BASES DU REGLEMENT DES SINISTRES PERTES D'EXPLOITATION - 2 jours

1. Objet de l'assurance des pertes d'exploitation

2. Approche comptable

3. Analyse de la garantie pertes d'exploitation

4. Règlement d'un sinistre pertes d'exploitation

D. REGLER UN SINISTRE BRIS DE MACHINE - 2 jours

1. Marché et produits

2. Garanties bris de machines

3. Sinistres

4. Extensions de garantie

5. Interactions entre la police bris et autres assurances de choses

Validation des acquis :

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation. La validation d'un bloc est acquise par l'expérience professionnelle du candidat (VAE) ou par le suivi d'un parcours de formation.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises

Inspecteurs régleurs de sinistres dommages

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + expérience professionnelle dans ce domaine.
CR050 ou stages AA032 - AA036 - AA051

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

5000,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:24